

Image not found or type unknown



indivision et l'unanimité

Par **luca516262**, le **06/03/2013** à **17:41**

Bonjour, quand il y a une succession avec le principe de l'indivision et de l'unanimité, et qu'un héritier ne répond pas faut-il attendre qu'il réponde ou il y a-t-il une solution pour solder cette succession, sur 9 personnes un seul ne répond pas en plus il n'est pas majeur et vit en Italie.

Dans l'attente de vous lire ou entendre recevez Monsieur, mes sincères salutations.

luca516262